



POUVOIR NOURRIR
POUVOIR GRANDIR

L'Union des producteurs agricoles

**ANALYSE ET PROPOSITION D'UN SCÉNARIO TARIFAIRE
POUR LES EXPLOITATIONS AGRICOLES**

**À LA SUITE DE LA SÉANCE DE TRAVAIL DU 30 AVRIL 2015
AVEC LE DISTRIBUTEUR**

Par l'Union des producteurs agricoles

Le 28 mai 2015

Maison de l'UPA
555, boul. Roland-Therrien
Bureau 100
Longueuil (Québec) J4H 3Y9
450 679-0530
upa.qc.ca

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	5
UN TARIF PROPRE À L'AGRICULTURE	5
LE RETOUR À L'ÉQUILIBRE PASSE PAR UNE RÉDUCTION DE COÛTS	6
CONCLUSION.....	7

INTRODUCTION

Les mesures tarifaires du Distributeur visant les exploitations agricoles touchent tous les producteurs à divers degrés, selon le secteur où ils opèrent et selon la dimension de l'exploitation.

La tendance d'évolution des tarifs au cours des dernières années a voulu favoriser des comportements responsables en matière d'efficacité énergétique. Ainsi, la tranche supérieure du tarif a été augmentée afin que le coût marginal incite les ménages à réduire leur consommation au-delà d'un certain seuil, tout en épargnant ceux à faibles revenus d'une trop forte hausse de coût pour les besoins essentiels.

Cette tendance a cependant un grand impact sur bon nombre de producteurs agricoles qui en raison de leurs activités, sont toujours au-dessus du seuil de consommation à faible coût. En effet, les 38 717 clients agricoles (chiffres 2012-2013) sont très diversifiés en raison de leur consommation allant de moins de 9 999 kWh (29 % de la clientèle agricole) à plus de 500 000 kWh (moins de 1 %). Pour cette raison, la consommation moyenne est de 38 723 kWh/an alors que la médiane est de 18 687 kWh/an. La clientèle agricole subit donc des hausses plus importantes que le reste de la clientèle au tarif D, car sa consommation est plus souvent en deuxième tranche, réservée dans le cas de la clientèle résidentielle aux autres usages que ceux de base. Les producteurs agricoles ont dû faire face à une hausse moyenne de 20 %, entre 2007 et 2015, alors que l'augmentation moyenne des prix de l'électricité pour l'ensemble des usagers du tarif D était de 14 % durant cette même période.

Quand on regarde d'autres sources d'énergie, le mazout est au même niveau en 2015 qu'il était en 2007, tandis que le prix du gaz naturel a chuté de plus de 50 % durant cette même période. C'est dans un contexte de compétitivité des sources d'énergie et dans une volonté de développer les ventes d'hydro-électricité auprès des producteurs agricoles que l'Union propose des tarifs simplifiés et une réduction des prix.

UN TARIF PROPRE À L'AGRICULTURE

On remarque qu'au cours des dernières années, les agriculteurs ont eu à faire face à des hausses tarifaires plus importantes que le client moyen et qu'il **est temps de développer un tarif qui leur est propre**. D'ailleurs, dans sa décision D-2015-018 du 6 mars 2015, la Régie a proposé d'étudier « la possibilité et s'il est approprié de créer un tarif agricole ou d'autres tarifs entre autres ».

En effet, l'augmentation deux fois plus rapide de la deuxième tranche d'énergie du tarif D n'est tout simplement pas adaptée à la réalité agricole.

Les producteurs agricoles ont participé activement aux efforts d'efficacité énergétique au cours des dernières années et ils poursuivront en ce sens. Par contre, leur réalité est souvent bien différente des autres abonnés au tarif résidentiel D : il existe chez les producteurs une inélasticité de la demande due en grande partie au besoin de conjuguer les opérations avec la nature. Ainsi les plantes ont besoin de chaleur et de lumière pour se développer, il en est de même pour la ventilation dans les bâtiments d'élevage. En ce qui a trait aux fermes laitières, ces dernières ont aussi leurs contraintes de temps liées à la traite des vaches et il n'est pas facile de réduire ou déplacer la demande d'électricité sans nuire à la santé des animaux et à la qualité du lait. Le sondage réalisé par Hydro-Québec Distribution (HQD) a

révélé également que la simplicité tarifaire est un critère de satisfaction recherché par les agriculteurs. **Nous suggérons donc de développer un tarif DA pour les exploitations agricoles.**

Selon l'Union, le mesurage de la puissance complexifie la tarification tout en n'amenant qu'un revenu additionnel de 1,7 M\$ sur 2014, soit moins de 1,4 % de la facture globale d'électricité payée par les agriculteurs. Dans certains cas comme l'utilisation de l'électricité sur une courte période dans le domaine acéricole, la charge liée à la facturation de puissance n'est pas proportionnelle aux coûts engendrés dans la gestion du réseau puisque l'utilisation se fait en dehors des périodes de pointe d'HQ (temps doux durant la période hivernale). Également, le sondage d'HQD fait ressortir que les consommateurs comprennent mal comment est tarifée la puissance, ce qui atténue leurs pouvoirs d'agir envers celle-ci. L'Union propose donc l'élimination de la facturation de la puissance au-dessus de 50 kW et de plutôt l'inclure dans la tarification de l'énergie (kWh).

Ainsi, ce tarif DA ne présenterait qu'une seule tranche de prix, qui inclurait l'énergie et la puissance. En parallèle subsisterait l'accès au tarif DT aux producteurs agricoles qui ont la capacité d'effacer leur consommation de chauffage en mode biénergie en période de pointe.

LE RETOUR À L'ÉQUILIBRE PASSE PAR UNE RÉDUCTION DE COÛTS

Les simulations présentées par HQD le 30 avril dernier présument d'une hausse globale du revenu requis de 2 % entre les tarifs au 1^{er} avril 2015 et le 1^{er} avril 2016.

Afin de corriger le déséquilibre qui s'est créé en défaveur de la clientèle agricole au cours des dernières années, l'Union croit que les producteurs doivent être exemptés de la hausse sur les revenus requis de +2 %.

Également, le portrait de la clientèle agricole, présenté par le Distributeur lors de la rencontre du 30 avril dernier, fait ressortir que le secteur agricole a de loin le plus faible ratio hiver-été et le plus bas pourcentage de clients dont la consommation est fortement reliée à la température. En fait, de façon générale, le secteur agricole représente des charges stables qui sont à l'avantage d'HQD. Ces particularités devraient être reflétées dans la tarification.

À partir d'itérations sur le coût moyen de l'énergie payé par les producteurs agricoles en 2007 en ajoutant l'IPC moyen annualisé sur toute la période 2007-2015 (+1,8 % par année), on arrive à un coût pour la tranche unique de 7,5 ¢/kWh. Ce coût reflète ce qu'aurait été le coût moyen de l'électricité en 2015, si la hausse des tarifs n'avait été basée que sur l'IPC annualisé. Il est également très proche du coût moyen qui aurait été obtenu pour la clientèle agricole en appliquant les hausses annuelles d'HQD, sur le coût moyen de 2007. De plus, cette valeur se situe assez bien entre les montants des deux tranches de tarif existantes, dont la moyenne arithmétique correspond à 7,1 ¢/kWh.

Les conséquences de cette proposition sont une augmentation du coût pour les petits utilisateurs, qui constituent un grand nombre de clients agricoles et qui pourraient avoir un bon potentiel d'efficacité énergétique (en remplaçant ou contrôlant l'éclairage extérieur par exemple). Par contre, cette proposition permettrait à la clientèle agricole en général d'être plus compétitive.

De plus, cette proposition corrige une anomalie tarifaire qui s'est installée au cours des dernières années malgré le bon vouloir des intervenants.

L'Union propose un tarif DA, une tranche unique à 7,5 ¢/kWh, qui inclurait l'énergie et la puissance, plutôt que les deux tranches et la facturation de la puissance au-delà de 50 kW actuellement en vigueur.

La transition vers ce tarif DA pourrait se faire sur une période de deux ans afin d'éviter une variation tarifaire trop grande à la première année de mise en place.

Dans notre proposition, la redevance d'abonnement demeure inchangée et la raison en est simple : on constate que la redevance ne couvre que 60 % des coûts d'abonnement des clients du tarif D. Or, en augmentant le coût par kilowattheure pour la première tranche (qui devient unique) plutôt d'augmenter la redevance, on incite les clients à l'efficacité énergétique ou au souci des petites charges oubliées, tout en corrigeant une situation où les petits consommateurs ne couvrent pas une partie suffisante des coûts pour les desservir.

CONCLUSION

Depuis 2008, la deuxième tranche d'énergie du tarif D augmente deux fois plus vite que la première. La clientèle agricole que l'on retrouve dans toutes les tranches de consommation, y compris pour une certaine proportion avec facturation de puissance, a été fortement affectée par cette particularité. La stratégie tarifaire, présentement en cours, est le moment idéal pour adresser les particularités du secteur agricole.

L'approche que nous proposons favorise à la fois un retour à l'équilibre des coûts pour les producteurs et la compétitivité globale du secteur, un incitatif pour la mise en œuvre de mesures d'efficacité énergétique sur les nombreux petits comptes, la simplification de la tarification et le juste coût de service.

En conclusion, l'Union soumet cette proposition au Distributeur et attend ses commentaires.